



Comité de Suivi régional commun des fonds européens

Vendredi 21 novembre 2014

Salle Edgar FAURE

CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE-COMTE

Comité de suivi 2014-2020



Une nouvelle Autorité de gestion

Nouvelle organisation

- Nouvelle AG : la Région Franche-Comté
- Cette nouvelle fonction repose sur :
 - 1 Vice-Président : Pierre-Magnin Feysot
 - Une Direction Générale Adjointe Europe Recherche et Coopération
 - Une Direction Europe dédiée
- Et s'appuie également sur :
 - Les directions opérationnelles : Formation tout au long de la vie, Affaires économiques, Recherche et enseignement supérieur, Aménagement du territoire et efficacité énergétique, Ressources agricoles et naturelles
 - Les directions supports de la Région : Ressources humaines, Systèmes informatiques, Budget et finances

Nouvelle organisation

- Organisation de la Direction Europe :
 - Service Pilotage des programmes (18 agents)
 - Suivi des programmes
 - 1 chargé de mission par fonds
 - Service Projets européens (12 ETP)
 - Suivi des projets
 - Des chargés de missions thématiques
 - Service Suisse-Interreg (8 agents)
 - Suivi des projets Interreg
 - Secrétariat technique conjoint (STC) avec la Suisse
 - Sujets transfrontaliers
 - Transferts de personnels entre le SGAR (actuelle Autorité de gestion 2007-2013) en une seule vague

Présentation et approbation du règlement intérieur du comité de suivi

Règlement intérieur

- Fonctionnement du Comité de suivi 2014-2020
 - Plurifonds : FEDER, FSE, FSE national, FEADER, FEAMP
 - Règlement intérieur à adopter pour installation du CS
 - 2 CS/an, dont 1 en configuration élargie aux « forces vives »
- Contenu du règlement intérieur :
 - Dans la continuité de la période 2007-2013
 - Changement d'Autorité de gestion : Région
 - Exception du comité d'aujourd'hui car FEDER/FSE seul programme adopté (calendrier différent avec le FEADER)

Règlement intérieur

– Suite à la réunion préparatoire avec la Commission,
proposition de modifier certains points :

- Rajouter dans l'article 4 une mission : « le CS assure les fonctions exercées par le CS des programmes FEDER, FSE, FEADER et FEP 2007-2013 »;
- Rajouter dans l'article 6.1 que les membres du CS seront tenus au courant des résultats d'une consultation écrite
- Modifier le délai d'envoi des documents aux membres du CS (article 6.2) : 1 semaine, sauf en cas de présentation du rapport annuel d'exécution ou de mise en œuvre pour lequel le délai est de 2 semaines.

FEDER - FSE 2014-2020

Avancement du programme et
mise en oeuvre

PO FEDER/FSE

- Calendrier:

- Envoi de la V1.2 le 31 octobre, suite aux remarques de la Commission du 9 juillet (101 observations) et du 28 octobre (17 observations complémentaires)
- Adoption le 10 novembre 2014, parmi les 4 premiers programmes français (avec Aquitaine, Auvergne, Languedoc-Roussillon)
- Tous les documents utiles sont en ligne sur le site www.europe-en-franche-comte.eu

PO FEDER/FSE

- Architecture du programme :

	Fonds UE	Libellé de l'axe	Soutien UE (M€)
Axe 1	FEDER	Assurer le développement et la pérennité de l'économie franc-comtoise en soutenant l'innovation, la recherche et la compétitivité des secteurs de production et de services	53,80
Axe 2	FEDER	Promouvoir l'utilisation intelligente des TIC en faveur de la société	10,32
Axe 3	FEDER	Assurer un développement durable de la Franche-Comté en limitant sa consommation énergétique	44,00
Axe 4	FSE	Mettre la formation et la qualification au service d'une économie locale pourvoyeuse d'emplois	32,40
Axe 5	FEDER	Favoriser une approche intégrée du développement urbain durable	26,00
Axe 6	FEDER	Promouvoir un développement touristique durable du Massif du Jura	11,60
Axe 7	FEDER	Assistance technique FEDER	5,20
Axe 8	FSE	Assistance technique FSE	1,20
Total (en M€)			184,51

PO FEDER/FSE

- Architecture du programme :
 - Concentration thématique sur les 4 premiers OT dépassant les exigences de la CE (60% pour les régions en transition) - 73,5% du FEDER
 - Axe dédié à la recherche, l'innovation et les PME très fortement doté (53,8 M€)
 - Importance de l'OT4 (économie décarbonée) par le biais de l'axe 3 (44 M€) – 29,2% du FEDER
 - Certaines thématiques écartées dans le PO (environnement, infrastructures TIC), reportées sur d'autres financements régionaux

PO FEDER/FSE

- Les axes sont déclinés en objectifs spécifiques (OS) :

Axe prioritaire	Fonds	Objectif spécifique
1	FEDER	1.1 Augmenter les activités de RDI dans les domaines de la RIS3 par un renforcement des capacités des centres de recherche
		1.2 Augmenter le nombre de projets collaboratifs dans le cadre de la RIS3
		1.3 Accroître le nombre de créations et de transmissions/reprises d'entreprises
		1.4 Soutenir l' investissement matériel et immatériel des entreprises et des filières
2	FEDER	2 Améliorer la qualité et l'accès aux services grâce au numérique en Franche-Comté

PO FEDER/FSE

Axe prioritaire	Fonds	Objectif spécifique
3	FEDER	3.1 Développer la production d' énergies renouvelables en Franche-Comté en misant sur son potentiel (bois, méthanisation et géothermie)
		3.2 Réduire la consommation énergétique dans le logement social
		3.3 Réduire la consommation énergétique des bâtiments publics de l'enseignement supérieur
		3.4 Réduire l'utilisation de la voiture dans les déplacements domicile-travail
4	FSE	4.1 Améliorer les connaissances de base des personnes faiblement qualifiées à travers une meilleure intégration dans des parcours de formation
		4.2 Augmenter le niveau de qualification des actifs
5	FEDER	5.1 Augmenter la qualité de l'environnement en réhabilitant les espaces dégradés des pôles métropolitains
		5.2 Augmenter la qualité du cadre de vie dans les quartiers prioritaires
6	FEDER	6.1 Augmenter la qualité de l'offre d' hébergement touristique du massif du Jura
		6.2 Augmenter l' attractivité du massif du Jura

PO FEDER/FSE

- Phase de mise en œuvre :
 - Rédaction du Document de mise en œuvre (DOMO)
 - Premières fiches DOMO présentées au CS pour approbation :
Axe 1 (Innovation, recherche, entreprises), Axe 3 (efficacité énergétique), Axe 4 (FSE)
 - Suite des travaux : décembre 2014 – janvier 2015
 - Rédaction du DSGC (Descriptif du Système de Gestion et de Contrôle) **pour** examen par la CICC dans le cadre de la procédure de désignation de l'Autorité de gestion
 - Préparation des documents-type (dossier de demande en ligne sur le site www.europe-en-franche-comte.eu)

PO FEDER/FSE

- Phase de mise en œuvre :
 - RIS 3 (Stratégie de spécialisation intelligente - Research and Innovation Smart Specialisation Strategy) :
 - Identification de domaines techno-économiques pour lesquels le territoire dispose d'une **masse critique**, qui ont un **effet diffusant** et un **avantage concurrentiel** de niveau mondial.
 - En Franche-Comté, 7 domaines de spécialisation identifiés, à ce jour:
 - les microsystèmes ;
 - les microtechniques et les marchés du luxe ;
 - les produits alimentaires durables du terroir ;
 - les véhicules communicants, conduite automatisée, mobilité ;
 - les véhicules économes en ressources ;
 - l'intégration et l'efficacité des systèmes énergétiques ;
 - l'usage des TIC en réponse aux enjeux sociétaux ;

PO FEDER/FSE

- Phase de mise en œuvre :
 - RIS 3 (Stratégie de spécialisation intelligente - Research and Innovation Smart Specialisation Strategy) :
 - La RIS3 irrigue l'Axe 1 du PO FEDER/FSE, notamment dans les OS dédiés à la recherche et à l'innovation (OS 1.1 et 1.2);
 - Premier AMI lancé du 26 février au 31 juillet 2014
 - 26 réponses recevables
 - labellisation RIS3 en cours
 - Pour les projets labellisés, mobilisation du FEDER de l'axe 1 (OS 1.1 et 1.2)

PO FEDER/FSE

- Phase de mise en œuvre :
 - Axe urbain :
 - Appel à projet lancé en septembre 2014
 - Stratégie intégrée / 2 pôles métropolitains
 - Analyse des réponses : début 2015
 - Ensuite, sélection des projets par les pôles
 - Investissements **intégrés** structurants
 - Nombre limité d'investissements
 - Projets d'un montant de plusieurs millions d'€

Document de mise en œuvre (DOMO)

Avancement et validation de
fiches prioritaires

DOMO FEDER

- **Axe 1 :**
 - Recherche-innovation (OS 1.1 et 1.2):
 - Taux max : 60 à 80%, dans la limite des régimes d'aide
 - Taux moyen de l'OT : 60%
 - Toutes dépenses éligibles à l'exception de la construction/extension de bâtiments
 - Projets collaboratifs : implication nécessaire des entreprises comme indiqué dans la RIS 3 (la majorité des aides publiques pour un projet collaboratif doit bénéficier aux entreprises)
 - Sélection par appels à manifestation d'intérêt (AMI)

DOMO FEDER

- **Axe 1 :**
 - PME, création/transmission, compétitivité (OS 1.3 et 1.4) :
 - Taux max : 50%, dans la limite des régimes d'aide
 - Taux moyen de l'OT : 35%
 - Toutes dépenses éligibles à l'exception de la construction/extension de bâtiments (sauf structures d'insertion dans l'OS 1.4)
 - Pour accompagnement/sensibilisation/animation, soutien limité à 3 ans, évaluation demandée à l'issue de l'opération
 - Soutien aux projets collaboratifs (pour la partie Entreprises)

DOMO FEDER

- **Axe 3 (efficacité énergétique) :**
 - **Logement social :**
 - atteinte niveau BBC avec gain minimum de 120 kWh/m²/an
 - mise en place d'un système de bonus (plafond par logement de 3500 € ou 4000 € si le gain est supérieur à 200 kWh/m²/an)
 - Appel à projets dérogatoire non-BBC en 2015 ou 2016
 - **Bâtiments d'enseignement supérieur :**
 - atteinte niveau BBC avec gain minimum de 120 kWh/m²/an
 - Sélection des opérations suite à un appel à projets
 - **Ingénierie technique**
 - 50% des dépenses éligibles (cible : social ou enseignement sup.)

DOMO FEDER – en cours

- **Axe 3 (méthanisation) :**
 - Unités de méthanisation nouvelles
 - 2 types de technologie : cogénération (production d'électricité à partir du biogaz) ou injection du biogaz dans le réseau
 - Lignes de complémentarité avec le FEADER
 - Fiche DOMO en cours de construction, sera prochainement soumise au comité de suivi sous forme de consultation écrite

DOMO FEDER – à venir

- Fin 2014, en consultation écrite :
 - Axe 6 : Massif du Jura
 - Axe 3, OS 3.4 : Mobilité
- Début 2015 :
 - Axe 5 : Urbain, sur la base des stratégies présentées par les ensembles urbains
 - Axe 2 : Numérique, dans l'attente des résultats de l'évaluation PO/CPER 2007-2013 en cours.

DOMO FSE

- **Axe 4 (FSE) :**
 - Continuité des modalités opérationnelles de la subvention globale Région FSE pour 2007-2013
 - Connaissances de base:
 - Taux de 50% de FSE
 - Formations ciblées sur les personnes en difficulté par rapport aux connaissances de base
 - Qualification:
 - Taux de 50% de FSE
 - Niveau de formation inférieur ou égal à CITE 4

Présentation de l'évaluation ex-ante ingénierie financière

Présentation faite par le cabinet EDATER

Retour sur l'évaluation ex ante

« instruments financiers »

- La nécessité de diversifier les modalités d'intervention des fonds européens sur 2014/2020 pour dépasser la logique de subvention et accroître ainsi les capacités d'intervention
- Une volonté de la Commission Européenne de voir les fonds européens plus fortement mobilisés au sein d'instruments financiers: effet levier, recyclage des fonds, réponse à un besoin non couvert, ...
- Une intervention possible sous différentes formes : prêts, garantie, intervention en capital, ...
- Une évaluation ex ante réalisée afin d'étudier la faisabilité et les besoins de mobilisation des crédits européens au sein d'instruments financiers pour la période 2014/2020 en Région Franche Comté

Retour sur l'évaluation ex ante

« instruments financiers »

- Une évaluation dont le périmètre couvre le PO FEDER/FSE
- Une évaluation qui avait pour objectifs de :
 - Identifier les besoins en financement non couverts sur le territoire
 - Déterminer les outils de financement pouvant répondre à ces besoins et leur faisabilité
 - Intégrer ces outils dans la stratégie d'intervention des PO 2014/2020
 - Assurer une cohérence de la stratégie avec les autres dispositifs régionaux et nationaux

Retour sur l'évaluation ex ante

« instruments financiers »

- Synthèse du diagnostic :
 - Une région assez bien dotée en matière de dispositifs de financements (privés et publics)
 - Des instruments financiers qui couvrent l'ensemble des besoins
 - Des instruments financiers qui ont mobilisé des fonds FEDER sur la période 2007/2013 mais de manière limitée (FCPR Création 3, FRG FEDER, FIFI pour un montant total de FEDER de **2,1M€**)
- Analyse de la demande régionale en matière d'ingénierie financière (une analyse centrée sur le volet « entreprise »):
 - Amorçage
 - Soutien à la création d'entreprises dont entreprises de l'ESS
 - Soutien aux entreprises en rebond/mutation
 - Soutien aux entreprises en développement
 - Soutien à l'innovation
 - Intervention en Garantie

Retour sur l'évaluation ex ante

« instruments financiers »

- Recommandations pour la mobilisation des fonds FEDER 2014/2020 au sein d'instruments financiers :
 - Soutien à la création d'entreprises :
 - Intervention sous forme garantie pour le secteur de l'ESS
 - Intervention en fonds propres
 - Intervention en prêts via le Portail des aides régionales

Estimation de mobilisation du FEDER : plus de 3M€ sur 2014/2020
 - Soutien aux entreprises en rebond/mutation
 - Intervention en fonds propres
 - Intervention en prêts via le Portail des aides régionales

Estimation de mobilisation du FEDER : 2M€ sur 2014/2020

Retour sur l'évaluation ex ante

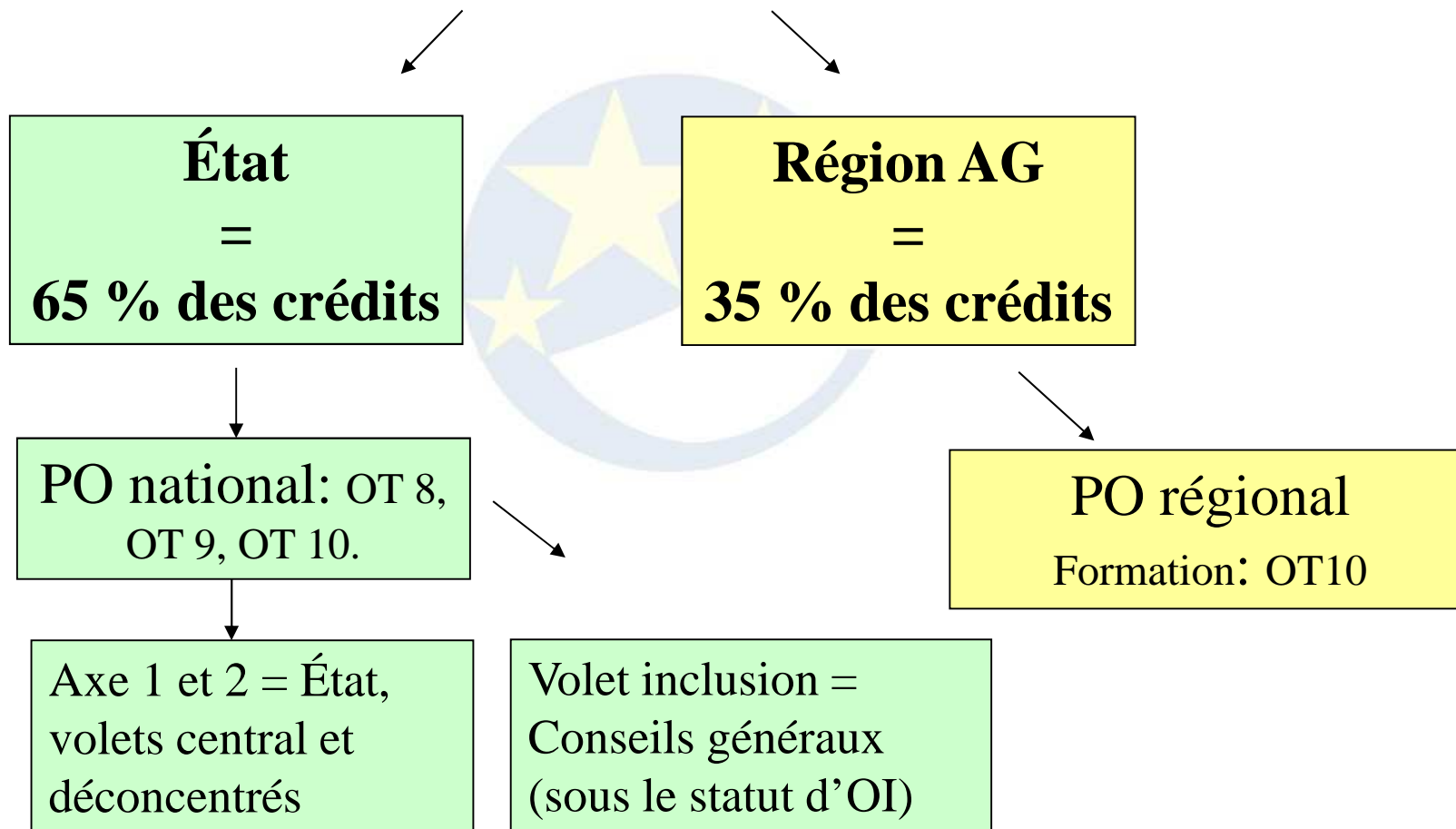
« instruments financiers »

- Recommandations pour la mobilisation des fonds FEDER 2014/2020 au sein d'instruments financiers :
 - Soutien aux entreprises en développement
 - Intervention en fonds propres
 - Intervention en prêts via le Portail des aides régionales**Estimation de mobilisation du FEDER : 2M€ sur 2014/2020**
 - Soutien à l'innovation
 - Fonds de prêts à l'innovation et/ou avances récupérables**Estimation de mobilisation du FEDER : 2,5M€ sur 2014/2020**
 - Intervention en Garantie
 - Prêts bancaires / Fonds propres ou quasi fonds propres**Estimation de mobilisation du FEDER : 1M€ sur 2014/2020**

PO National FSE 2014-2020

Présentation du PON

**Le F.S.E.
2014 – 2020:
Architecture de gestion**



Franche-Comté

TOTAL PO REGION FEDER + FSE	dont FEDER	dont FSE	FSE ETAT DECONCENTRE
			PO national géré par les DIRECCTE (yc la part gérée par les Départements)
184,5	150,9	33,6	51.5

- 51.5 M€ sous autorité de gestion déléguée de l'Etat en région.
- Dont 34,89 M€ affectés aux politiques d'inclusion sociale contre 21 M€ dans la programmation précédente.

Maquette financière FSE Franche-Comté - PO national FSE

	AXE 1: Accès à l'emploi, mobilités professionnelles, création d'entreprises.	AXE 2: anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels	AXE 3: inclusion sociale et lutte contre la pauvreté.	TOTAL	
	OT8 8-1 accès à l'emploi 8-3 création d'entreprise 8-7 modernisation des institutions du marché du travail	OT10 décrochage scolaire	OT8 8-5 adaptation au changement des travailleurs et des entreprises 8-6 vieillissement actif et en bonne santé	OT9 9-1 Inclusion active	PO NATIONA FSE DECONCENTRE
	4.49 M€	1.51 M€	9.28 M€		
	15.28 M€		34.89 M€	50.17 M€	
dont Réserve de performance	864 K€		2 302 k€	3167 k€	
Axe 4 : Assistance technique	382 k€		872 k€	1 254 k€	

Les principaux objectifs du PO national FSE

Défi 1 : contribuer à la personnalisation accrue de l'offre de services en direction des demandeurs d'emploi, particulièrement pour les publics qui en ont le plus besoin via, notamment, des modalités d'intervention spécifiques et des approches innovantes.

Défi 2 : améliorer l'accompagnement des jeunes, en particulier, ceux qui sont le plus exposés au risque de chômage, pour faciliter leur accès à l'emploi

Défi 3 : développer l'emploi et les compétences pour faire face aux mutations et contribuer à la sécurisation des trajectoires professionnelles

Défi 4 : promouvoir le vieillissement actif via le maintien et le retour à l'emploi des seniors

Défi 5 : renforcer l'inclusion active pour lutter contre la précarité et la pauvreté

Défi 6 : Développer les projets d'innovation sociale créateurs d'emplois et de cohésion sociale

**3 Objectifs thématiques et 7 priorités d'investissements.
Répartis en 3 axes du PO national FSE**

Objectif thématique choisi	Priorité d'investissement choisie
OT 8 Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre	PI 8.1 L'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives, notamment les chômeurs de longue durée et les personnes qui se trouvent les plus éloignées du marché du travail,
	PI 8.3 L'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises
	PI 8.5 L'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs
	PI 8.6 Le vieillissement actif et en bonne santé
	PI 8.7 La modernisation des institutions du marché du travail, telles que les services publics et privés de l'emploi,
OT 9 Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination	PI 9.1 L'inclusion active, en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi
OT 10 Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie	PI 10.1 La réduction et la prévention du décrochage scolaire

Axe prioritaire 1 : Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat

OT 8 :

Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre

Priorité 8.1 : L'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives, chômeurs de longue durée, personnes les plus éloignées du marché du travail, initiatives locales en faveur de l'emploi et au soutien à la mobilité professionnelle.

**Priorité 8.7 : La modernisation des institutions du marché du travail, - services publics et privés de l'emploi,
- mobilité professionnelle transnationale,
- coopération entre les organismes**

Priorité 10.1 :

**- La réduction et la prévention du décrochage scolaire
- Enseignement primaire et secondaire de qualité comprenant des parcours d'apprentissage permettant de réintégrer les filières d'éducation et de formation**

Priorité 8.3 : L'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Axe prioritaire 2 : Anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels

Objectif thématique 8 : Promouvoir l'emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre

Priorité d'investissement 8.5 « L'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs »

Objectif 1 : Améliorer la gestion de l'emploi et des compétences en appuyant les démarches d'anticipation et de gestion des mutations

Objectif 2 : Mobiliser les entreprises, notamment les PME et les branches pour développer l'égalité salariale et professionnelle

Objectif 3 : Former les personnes qui bénéficient le moins de la formation

Objectif 4 : Former les salariés licenciés économiques

Objectif 5 : Maintenir et développer l'emploi dans les bassins d'emploi touchés par les restructurations

Priorité d'investissement 8.6 : « Vieillesse active et en bonne santé »

Objectifs 1: Favoriser le maintien dans l'emploi des seniors via des actions de gestion des âges en entreprises et visant notamment à améliorer leurs conditions de travail

Axe prioritaire 3 Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion

Objectif thématique 9 Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion

Priorité 9.1 : L'inclusion active , l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi

Objectif 1 : parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi

Objectif 2 : projets de coordination et d'animation de l'offre d'insertion

Objectif 3 : Accompagner le développement des structures d'utilité sociale et l'innovation sociale

La totalité des crédits de l'axe 3 sont dédiés aux 4 départements, en subvention globales. Les domaines et axes d'interventions des départements s'inscriront dans l'accord cadre du 5 août 2014 entre l'ADF et la DGEFP.

PDR FEADER 2014-2020

Présentation de l'avancement
du PO

PDRR (FEADER) 2014-2020 (1/2)

- Présentation de l'avancement des travaux de préparation
 - transition pour éviter une année blanche pour certaines mesures
 - 2 appels à projets par anticipation :
 - Soutien préparatoire LEADER pour que les candidats puissent préparer leur dossier sans tarder. Sélection de 11 dossiers le 10/06.
 - Appel à candidature LEADER lancé le 27/05/2014, réponse pour le 28/02/2015.
 - L'appel à candidature pour les Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (qui permettront de financer les MAEC) se termine

PDRR (FEADER) 2014-2020 (2/2)

- Présentation de l'avancement des travaux de préparation (suite)
 - La Commission vient de transmettre ses remarques sur le projet
 - L'analyse est en cours, des échanges informels sont prévus avec la Commission
 - Pour certaines mesures liaison à faire avec le Cadre National en cours de finalisation
 - Après validation officielle, début des engagements et paiements
 - Sans attendre, travail sur le DOMO, notamment les critères de sélection à soumettre au Comité de Suivi FEADER. Quelques exemples de documents de travail lui ont été présentés hier
 - Une 1^{ère} vague de fiches DOMO permettra de préparer la sélection d'opérations avant approbation du PDRR pour les engager dès sa validation

INTERREG FRANCE-SUISSE

2014-2020 = INTERREG V A

Présentation de l'avancement
du PO

Interreg France-Suisse

Un programme financier de coopération territoriale européenne

- La coopération territoriale : un des 3 objectifs de la politique de cohésion avec la convergence et la compétitivité régionale
- rapprocher des populations et des régions voisines. C'est une coopération de proximité territoriale. Cette coopération est forgée par l'histoire de nos territoires
- Des moyens européens et suisses pour agir sur la croissance durable, inclusive et intelligente par des projets transfrontaliers.

Gouvernance du programme sous le signe de la coopération

- Programme européen sous la responsabilité de la région Franche-Comté, autorité de gestion des fonds FEDER, et de la Coordination Régionale Interreg Suisse pour ce qui concerne les financements suisses.
- 7 cantons et 5 départements
- Gouvernance partagée
- Tout projet est co-porté
- et co-financé France-Suisse



4 axes prioritaires INTERREG France-Suisse 2014-2020

Axe 1 : Rapprocher les structures en matière d'innovation et soutenir les projets innovants : 13 M€

Axe 2 : Protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel : 17M€

Axe 3 : Encourager le transport durable : 25 M€

Axe 4 : Favoriser l'emploi et la mobilité de la main-d'œuvre : 7M€

Continuité et ambition renforcée

- Un objectif qui vise à amplifier la dynamique de coopération engagée avec les programmes précédents tant en ce qui concerne les projets que le partenariat territorial.
- Une augmentation importante de l'enveloppe européenne (66 millions €) et Suisse (50 millions de franc suisse)
- Un programme validé début 2015, suivi des premières programmations et d'un événement de lancement en mai 2015
- Des synergies importantes avec les programmes régionaux, en matière d'innovation, de déplacements et de services notamment



Merci de votre attention

Un buffet déjeuner vous attend,
sur place, salle Victor Hugo (RdC)